

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, Paris, le 24 janvier 2020 à 20h30

**Dumont Investissement acquiert la participation détenue dans SAMSE par BME France (ex CRH France Distribution), qui renonce à son option d'achat du contrôle de Dumont Investissement**

Dumont Investissement, actionnaire majoritaire de SAMSE, annonce la signature ce jour d'un contrat prévoyant l'acquisition de la participation de 21,13% du capital de SAMSE détenue par BME France, pour un prix, hors frais, de 136.000.000€.

La réalisation de cette acquisition, qui correspond à un prix d'achat par action d'environ 186€, devrait intervenir à la fin du mois de février 2020.

Cette acquisition portera la participation de Dumont Investissement à 77,30% du capital et 81,28% des droits de vote de SAMSE. Une fois réalisée, elle mettra fin au pacte d'actionnaires de SAMSE conclu le 17 septembre 2014 entre Dumont Investissement et BME France, et s'accompagnera de la renonciation, par cette dernière et sans indemnité à sa charge, à l'option d'achat du contrôle de Dumont Investissement qui lui avait été consentie le même jour<sup>1</sup>.

Ces opérations font suite à la cession, par le groupe CRH, de son activité de Distribution Europe au mois d'octobre 2019. Elles permettront au groupe SAMSE de poursuivre son activité en tant qu'acteur indépendant et suivre sa propre voie stratégique, avec le soutien de ses actionnaires historiques rejoints, à hauteur d'environ 14% du capital de Dumont Investissement, par plusieurs nouveaux investisseurs d'horizons et de profils divers.

BME France, par le biais de son Président Olivier Touchais, confirme que cela ne change pas les plans de développement de l'activité en France du groupe spécialiste dans la distribution de matériaux de construction et confirme l'engagement de ses actionnaires sur la croissance interne et externe.

Les relations commerciales entre SAMSE et BME France, partenaires de longue date, ont vocation à être maintenues durant les années à venir.

Olivier Malfait, Président du Directoire SAMSE, déclare : « C'est une nouvelle page qui s'ouvre pour le Groupe Samse. Accompagnés par nos actionnaires familiaux et salariés, nous allons poursuivre notre développement en nous appuyant sur l'engagement de nos équipes et les valeurs de notre entreprise qui ont contribué à ses performances et sa pérennité. »

Olivier Touchais, Président de BME France, déclare : « soutenus par nos salariés et notre équipe de direction engagés, nous restons bien positionnés pour poursuivre notre croissance tant organique qu'externe. Ayant déjà établi une plate-forme solide, nous nous réjouissons de la croissance et réussite futures. »

<sup>1</sup> Ces accords ont fait l'objet d'une description dans la décision n°214C1940 de l'Autorité des marchés financiers du 22 septembre 2014, qui précisait notamment que le bénéficiaire de l'option serait redevable envers Dumont Investissement d'une indemnité de 30 millions d'euros dans l'hypothèse où il renoncerait définitivement à la promesse en 2020 ou ne l'exercerait pas dans le délai imparti, indemnité qui n'est donc plus applicable.